FLASH INFO

CORONAVIRUS

Attestation de déplacement COVID-19 Coronavirus (mise à jour 17 mars 2020)

Publié le 17 mars 2020

Information COVID-19 Coronavirus (mise à jour 17 mars 2020)

Suite à l'annonce du Président de la République des mesures ont été mises en place pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Des dérogations sur attestation seront possible dans le cadre de :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr) ;
- déplacements pour motif de santé ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Bâtiment Askia
11 avenue Henri Farman
BP 748
94 398 ORLY AÉROGARE
CEDEX

01 78 18 22 22